

LOI N° 2014-18 DU 13 JUIN 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 22 avril 2014, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa (ENSETL).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 03 juin 2014 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant huit millions (8 000 000) de dollars des Etats Unis soit quatre milliards (4 000 000 000) de francs CFA environ, signé le 22 avril 2014 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa (ENSETL).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 13 juin 2014

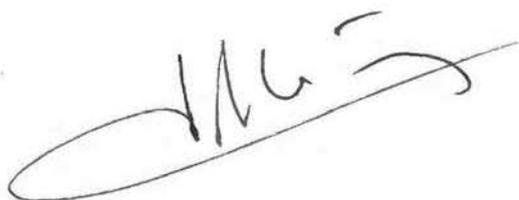
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



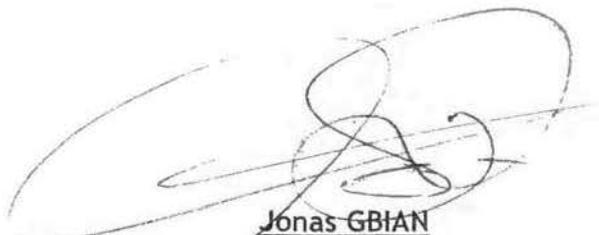
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



François Adebayo ABIOLA



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MECESRS 2- AUTRES MINISTERES 25 -
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-
ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-